

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD

Envoyé en préfecture le 02/11/2024
Reçu en préfecture le 02/11/2024
Publié le 02/11/2024
ID : 023-200085314-20241023-D2024083-DE



D2024/083

SEANCE DU 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents : Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.
Présents : 12	MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Manuel.
Représentés : 3	Absents : Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie.
Votants : 15	Excusés : Mme MAINGOUTAUD Élodie.
Abstention : 0	MM. DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel.
Exprimés : 15	Pouvoirs : Mme MAINGOUTAUD Élodie a donné pouvoir à M. COUCAUD Thierry, M. LAROCHE Michel a donné pouvoir à M. PETIT-COULAUD Bastien, M. DURUDAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura.
Pour : 15	
Contre : 0	Secrétaire de séance : Madame DEMARGNE Céline.

Objet : Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois demandes de subventions déposées par des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- GYM VOLONTAIRE MASBARAUD : 500 € + 500 € de subvention exceptionnelle
- ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT DIZIER LEYRENNE : 2 400 €
- AVENIR CYCLISTE DE BOURGANEUF : 50 €

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Céline DEMARGNE

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr